

DELIBERATION N° 05 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU GRAND NANCY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Rapporteur : Mme RAVON

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Présenté au Conseil de Métropole dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres du Grand Nancy à leur Conseil Municipal.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier, et elles sont destinées à mieux évaluer la qualité du service rendu :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposées ;
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, etc.), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci pour cette présentation. Je voudrais ajouter quelques précisions.

Concernant l'évolution de la TEOM, on parle du taux (et non de la taxe). Il est passé de 9,15 en 2012 à 7,46 en 2019. Il est à 6,71 en 2020, soit une nouvelle baisse de 5%. Nous avons donc tenu notre engagement.

Concernant les travaux de la déchetterie de Ludres, l'appel d'offre a été lancé. Ils devraient commencer au 1^{er} trimestre 2021. Bien évidemment, il y aura une période de fermeture mais elle n'est pas encore définie. Les usagers devront donc aller à la déchetterie la plus proche, soit à Vandœuvre-lès-Nancy. Les travaux permettront de réaliser un circuit continu donc ne plus reculer évitant les risques d'accident et améliorer la collecte des apports afin de recycler davantage.

Pour finir, depuis la crise sanitaire Covid19 en mars dernier, nous avons dû supprimer une tournée de ramassage des ordures ménagères dans la semaine. En effet, seules deux personnes pouvaient être présentes dans un camion : un chauffeur et un ripper. A partir du 1^{er} novembre, le passage à une collecte par semaine est acté. Dans tous les cas, cette mesure était prévue pour avril 2021. Pour se faire, le tri sélectif a été étendu. Tous les emballages plastiques sont recyclables. Cela permet de diminuer la quantité des ordures ménagères. Les éco-sacs sont ramassés le lundi et les ordures ménagères le mardi.

De plus, nous avons demandé que les ordures ménagères des bâtiments Orphée et Eurydice soient collectées deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. C'est en place depuis la semaine dernière compte tenu du nombre important de logements.

Intervention de Madame Claude LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Je voudrais juste rappeler que sur le site de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable, on y trouve des renseignements complets sur les différents plastiques et emballages à recycler. Je pense par exemple aux couverts en plastique utilisés lors d'un pique-nique qui sont à mettre dans les ordures ménagères et non les emballages plastiques.

Réponse de Monsieur le Maire :

Merci de ces précisions. Un flyer a également été distribué à chaque foyer expliquant le plus simplement possible la bonne conduite à tenir. On encourage également les foyers à composter. La Métropole met à disposition des composteurs et elle prend en charge 50% du coût en cas d'acquisition.

Depuis plus d'un an, le restaurant scolaire réalise son compost et les repas non consommés livrés en barquette sont donnés à la Banque Alimentaire. L'année dernière c'est 584 kg de produits donnés à la celle-ci soit l'équivalent de 1579 repas.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, présenté par le Grand Nancy, pour l'exercice 2019.